

# Contre la discrimination à l'embauche

> Les étrangers hautement qualifiés sont particulièrement touchés, selon une étude bâloise

L'économie suisse a de plus en plus besoin de main-d'œuvre hautement qualifiée issue de la migration (HQM). C'est vrai dans les hôpitaux, où la pénurie est marquée, mais pas seulement. Cette nouvelle donne, qui s'est largement développée avec les accords de libre circulation des personnes, entraîne des discriminations sur le marché du travail. Pour qui et dans quelle proportion? La Commission fédérale contre le racisme (CFR) a mandaté le séminaire de sociologie de l'Université de Bâle pour faire la lumière sur la question.

L'étude, présentée hier à Berne, répond à un réel besoin, comme l'a souligné la présidente de la CFR, Martine Brunshawig Graf: «La moitié des migrants venus en Suisse depuis 2002 sont de formation tertiaire. Ce n'est pas un thème annexe.»

Les étrangers très qualifiés se trouvent deux à trois fois plus souvent au chômage que les Suisses, même s'ils ont été formés en Suisse. Plus de 5% des Portugais et des Turcs sont sans emploi, situation qui ne concerne que 1,5% des Helvètes. Les étrangers sont moins représentés parmi les HQM: alors qu'un Suisse sur trois disposait d'une formation supérieure en 2010, seuls 5,6% des personnes issues de l'ex-Yougoslavie et 10% des Turcs avaient atteint ce niveau après une scolarité en Suisse.

## Niveaux de salaires variables

Les niveaux de salaire varient également selon la nationalité. Les Suisses sont toujours les mieux payés en moyenne, à une exception notable: les cadres supérieurs étrangers – mais uniquement les hommes – sont mieux rétribués que leurs homologues au passeport rouge à croix blanche.

L'étude comprend un volet qualitatif sur la base de 130 entretiens qui documentent la question. Phénomène souvent évoqué, la discrimination en fonction des noms de famille «exotiques» fait partie des principaux soucis évoqués par les personnes entendues. Dans ses recommandations, la CFR propose aux employeurs publics et privés d'introduire des procédures d'engagement anonyme.

Martine Brunshawig Graf a regretté l'absence d'une loi sur la discrimination, malgré l'existence d'un article constitutionnel. «Sur le plan politique, ce n'est pas encore mûr.» P.-E. B.